

Chazey sur Ain , le 4 avril 2007

Compte -rendu de l'entretien téléphonique du 4 avril 2007 avec Madame Christine Boutin, en charge des problèmes de justice dans l'équipe de campagne de Mr Sarkozy.

Madame Boutin demande à connaître plus précisément le problème des vieilles rentes viagères de prestation compensatoire, et écoute mon exposé.

Elle comprend que la loi 2004 n'a pas résolu notre problème et s'indigne de la différence de traitement entre l'ex et la seconde épouse, de l'impossibilité de prendre en compte les sommes déjà versées, et de l'incapacité des débirentiers à se débarrasser de leur dette, compte tenu du barème prohibitif.

Elle a bien compris le fait que les sommes versées n'étaient pas prises en compte du fait d'un tour de passe- passe au Sénat.

Elle a noté les pistes de travail :

- modalités de révision plus explicites (remariage de la créancière),
- suppression du barème de conversion et liberté laissée aux juges pour la transformation en capital(en leur demandant une « prise en compte » des sommes versées),
- suppression de la prise en compte des revenus de la nouvelle épouse du débiteur dans les demandes de révision.

Elle pense qu'une déduction de l'impôt plutôt que du revenu imposable est une bonne piste, et qu'il faut l'obtenir maintenant puisque la loi de finances 2008 est en préparation.

Elle affirme que Nicolas Sarkozy est tout disposé à résoudre ces problèmes, et s'engage :

« - s'il est élu et si moi-même suis réélue députée, à préparer les textes qui auront toutes chances de passer ».

Elle m'invite à la contacter immédiatement après les élections et à retravailler avec elle dès le mois de septembre prochain.